

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

Présents : 21 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, ROURE Christine, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine.

Absents ayant donné procuration : 2 – VACHERESSE Marc à CORTIAL Patrick, SCOTTO DI VETTIMO Serge à GIMON Jean-Paul.

Secrétaire de séance : ALLIX Jean-Marie

Avant de commencer la séance, le Maire félicite Philippe COMPERE pour la naissance de sa fille.
Le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mars 2023 est ensuite approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1/OBJET : N° 18-2023 - Acquisition de la parcelle cadastrée section D n° 4247 – Chemin de la Ribeyrasse

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le dossier concernant une cession à la commune de la parcelle cadastrée section D n° 4247 (issue de la parcelle cadastrée section D n° 578), d'une superficie totale de 18 m², appartenant à M. Michel TAUPENAS, en vue de la régularisation foncière de l'emprise du chemin. La division a été entérinée suite au document d'arpentage établi par 2A Géomètres-Experts le 13 mars 2023.

Le terrain étant situé en zone N, le prix de cession est déterminé comme suit :
18 m² x 2 € = 36 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée section D n° 4247 (issue de la parcelle cadastrée section D n° 578), d'une superficie totale de 18 m², appartenant à M. Michel TAUPENAS, comme défini sur le plan présenté,
- Dit que cette acquisition se réalisera au prix de 2 € le m², soit 18 m² x 2 € = 36 €,
- Dit que tous les frais afférents seront à la charge de la commune,
- Donne tous pouvoirs au Maire pour la signature de l'acte notarié et de tous les documents induits.

2/OBJET : N° 19-2023 - Créations et suppressions d'emplois – Mise à jour du tableau des effectifs

Dans le cadre d'avancements de grades et dans la perspective de stagiairiser un agent des services techniques actuellement en contrat à durée déterminée et sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de la **création** d'un emploi d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2023 ;
- Décide de la **suppression** d'un emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2023 ;
- Décide de la **création** d'un emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet (27 heures hebdomadaires) à compter du 1^{er} septembre 2023 ;
- Décide de la **suppression** d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet (27 heures hebdomadaires) à compter du 1^{er} septembre 2023 ;
- Décide de la **création** d'un emploi d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} mai 2023.
- Le tableau des emplois de la commune sera mis à jour pour tenir compte de ces changements ;

- Charge le Maire de toutes les formalités administratives dont la transmission de la présente délibération au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche ;
- Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2023.

3/OBJET : N° 20-2023 - Renforcement du système de vidéoprotection – Demandes de subventions

Le Maire rappelle que la commune de Saint-Etienne-de-Fontbellon dispose d'un système de vidéoprotection composé de 19 caméras.

Ces caméras font l'objet de nombreuses réquisitions de la part des services de police et ont permis d'identifier plusieurs auteurs de délits sur notre commune et les communes environnantes. En accord avec les services de police, il apparaît opportun de renforcer le dispositif par la mise en place de trois caméras supplémentaires sur des emplacements stratégiques, à savoir : route du Vieux Stade (à proximité du City-Park), route d'Alès et route de la Chapelette.

Le montant de cette opération est estimé à la somme de 21 881.65€ H. T. (26 257.98 € T. T. C.).

Il convient aujourd'hui de délibérer pour demander le concours des services de l'Etat dans le cadre du FIPD 2023 (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) et de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

Travaux renforcement système de vidéoprotection (H. T.).....	21 881.65 €
Subvention FIPD (40 %).....	8 752.66 €
Subvention Région (40 %).....	8 752.66 €
Autofinancement communal H. T (20 %).	4 376.33 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve la mise en place de 3 caméras de vidéoprotection supplémentaires,
- Adopte le plan de financement ci-dessus,
- Sollicite l'aide de l'Etat au taux de 40 % dans le cadre du FIPD 2023,
- Sollicite l'aide de la Région Auvergne Rhône-Alpes au taux de 40 %,
- Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

4/OBJET : N° 21-2023 - Vote des taux d'imposition 2023

Le Maire rappelle que dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient depuis l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

L'achèvement de cette réforme de la taxe d'habitation est notamment marqué à compter de 2023 par :

- la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales amenant à renommer cette taxe en « taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation » (THRS) ;
- la réintroduction de la possibilité de voter un taux de THRS.

Compte tenu de la revalorisation des bases d'imposition au titre de l'année 2023, conformément à l'évolution de l'indice des prix à la consommation sur un an qui s'élève à + 7.1 %, il est proposé de reconduire en 2023 les niveaux votés par la commune en 2022, à savoir 70,32 % pour le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, 29.78 % pour le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de maintenir le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 5.5 %.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité : 20 voix pour, 2 voix contre (J.P. GIMON et S. SCOTTO DI VETTIMO) et 1 abstention (M. MARION) :

- Décide de maintenir pour l'année 2023 les taux 2022, à savoir :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	29.78 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	70.32 %
Taxe d'habitation	5.50 %

Jean-Paul GIMON demande à prendre la parole : « Au cours de la campagne municipale de 2020 notre équipe avait affirmé dans ses messages aux électeurs qu'une page se tournait pour la commune de Saint Etienne de Fontbellon.

Sur 2022, le compte de gestion fait apparaître un excédent conséquent.

Aujourd'hui vous nous proposez de maintenir les taux de prélèvements des taxes foncières au même niveau que celui de 2022. Vous allez pourtant affirmer haut et fort que la commune n'augmentera pas les impôts dont elle a la responsabilité. Comment vont réagir les administrés à la lecture de la somme due ?

L'état a augmenté les bases de calcul, la valeur locative, de 7,1 %. Ce n'est pas l'Etat qui décide du prélèvement, c'est ce conseil par son vote qui peut le faire ou pas, sur la proposition de l'exécutif de ce Conseil Municipal.

En maintenant les taux de prélèvement au niveau de 2022, vous participez à la baisse du pouvoir d'achat des administrés et dans la communication, vous renvoyez à tort la responsabilité sur l'Etat. De fait les ressources de la commune augmenteraient d'environ 50000€. Je me suis largement exprimé pour dénoncer le coût exorbitant de la réfection du presbytère, environ 3000 € au m² alors que nous aurions la possibilité de construire du neuf, plus fonctionnel, mieux placé pour la moitié de ce tarif ! A la place d'un projet structurant pour la commune on continue de mettre des rustines un peu partout, à moins que ce ne soit des emplâtres sur une jambe de bois.

Nous attendons toujours une nette amélioration de la circulation, et la sécurisation de certains axes pour les piétons. Nous n'avons que des propositions d'études onéreuses.

Le report permanent de cette amélioration signifie-t-il que la majorité municipale privilégie le retour des transports hippomobiles, seuls compatibles avec nos voies communales.

Nous aurions souhaité que la part communale de taxe foncière sur les propriétés bâties n'augmente pas de plus de 5 %. Pour ma part, je m'oppose à ce que le conseil propose (7,1%) et je demande un vote à bulletin secret afin que chaque membre du conseil soit libre de choisir face à une telle augmentation.

Je regrette que le souhait que nous exprimions lors de la campagne ne soit pas suivi d'effet concret et palpable ».

Le Maire précise que, conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal, le vote à bulletin secret est possible seulement si un tiers des membres le demande.

Concernant le plan de circulation, le devis du CEREMA sera mis à l'ordre du jour de la prochaine Commission Mobilité. Les réponses aux demandes de subventions sont souvent longues et tout ne peut pas être fait en 3 ans.

Martine MARION rajoute qu'elle est consciente que tous les projets ne peuvent pas être menés à bien en 3 ans, mais que la circulation dans le village devrait être optimisée tout en freinant l'urbanisation et en privilégiant le développement durable.

Le Maire répond que la commune œuvre dans ce sens : un projet de panneaux photovoltaïques est à l'étude à l'Ecole Publique Les Champs, un « poumon vert » sera réalisé à l'arrière du City-Stade, des arbres ont été et vont être plantés sur divers quartiers et l'embellissement du Village est prévu. Une pergola végétalisée sera mise en place devant la cantine afin de procurer de la fraîcheur.

5/OBJET : N° 22-2023 - Vote du budget primitif 2023

Sur proposition de la commission des finances,

Après présentation par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à la majorité : 20 voix pour et 3 abstentions (Martine MARION, Jean-Paul GIMON, Serge SCOTTO DI VETTIMO),

Adopte le budget primitif 2023 équilibré comme suit :

- au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour les sections d'investissement

- en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de **1 880 000,00 €** dont en recettes **100 000,00 €** de résultat reporté et en dépenses **213 900,00 €** de prélèvement pour la section d'investissement.

- en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de **2 183 000.00 €** (restes à réaliser et prévisions 2023) dont **322 859,82 €** d'excédent de fonctionnement affecté (compte 1068).

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- *Le ramassage des déchets sur les bords de routes est prévu le samedi 13 mai à 14 h.*
- *Un rendez-vous est fixé avec le Commandant de Police d'AUBENAS à la fin du mois de mai afin de faire le point sur les incivilités constatées sur la Commune.*
Martine MARION demande si la commune envisage de recruter un garde champêtre. Le Maire répond que les services de la Préfecture avaient donné aux communes la possibilité d'en recruter un en commun. Les Mairies de Saint-Sernin et Lachapelle sous Aubenas, contactées à l'époque, n'ont pas souhaité donner suite.

INTERVENTIONS DES ELUS

- **Patrick CORTIAL** : *Le programme des travaux de voirie 2023 est en cours de finalisation. Un rendez-vous est fixé avec Jean-François CHANEAC des services du Département afin de chiffrer les travaux à réaliser (pour rappel, 120 000 € inscrits au budget 2023).*
Une nouvelle partie des allées du cimetière va être goudronnée.
La route de Montagnac est fermée afin de permettre la réalisation de travaux d'eau potable et d'assainissement par le SIAE. Une déviation a été mise en place par la Traverse des Bruchets.
Jean-Paul GIMON et Sonia ROBERT regrettent que la route des Champs soit autant fréquentée.
Jeudi 13 avril, les associations sont conviées afin d'établir le planning d'occupation de l'Espace Maurice Champel pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 28 février 2023.
Le concours de pétanque et le tournoi de foot de l'ASSAF ont connu un vif succès.
Un chèque sera remis à l'Association Moelle Partage et Vie pour le Club de la Fontbelle.
- **Bernadette PERRIER** : *Les vacances de Printemps débutent pour les élèves de la zone A.*
La remise des coupes de la prévention routière a eu lieu le 7 avril pour les deux écoles de la commune. Ce même jour, les œuvres des classes qui ont participé au Trophée Jeunes & Co étaient exposées à l'Espace Culturel de Saint-Privat.
La dernière réunion du Conseil d'Administration du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) a eu lieu le 6 avril.
Le 20 avril, les personnes « fragiles » seront appelées par 2 membres du CCAS.
- **Alain JABRY** : *Une étude de faisabilité pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'Ecole des Champs est en cours par la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas et Cithélya Energy.*
- **Marie-France MARTIN** : *Le Syndicat Ardèche Musique et Danse va être dissous en fin d'année 2023.*
La CCBA a validé le principe du portage des Interventions Musicales en milieu scolaire par un conventionnement avec les communes selon le même principe qu'avec le Syndicat.
La 3^{ème} édition du Marathon du numérique démarre le 24 avril prochain pour les personnes âgées de 60 ans et plus, avec 3 semaines d'ateliers gratuits pour découvrir les outils numériques ou approfondir les connaissances (inscriptions auprès de l'animatrice du Pôle Séniors).
- **Alain BOUDON** : *Le budget 2023 du SIAE (Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau St Etienne de Fontbellon-St Sernin) a été voté. La durée prévisionnelle des travaux d'eau potable et d'assainissement collectif du quartier de Montagnac est de 13 semaines.*
Le taux de rendement du réseau d'eau potable est de 83 %, ce qui est très satisfaisant.
- **Philippe COMPERE** : *Concernant la ressource en eau du territoire, à ce jour, le rendement des sources est plutôt bas, mais les forages fonctionnent normalement. Pas d'inquiétude pour le moment.*
- **Dominique CADET** : *La lettre d'information « Le Trait d'Union » est en cours d'impression. Elle devrait être distribuée dans les boîtes aux lettres prochainement avec le nouveau plan du village, par les agents municipaux.*

➤ **Pascale LIOUTIER** a eu l'opportunité de participer à La Fresque du Climat, outil intéressant permettant de comprendre et réfléchir sur le réchauffement climatique.

En lien avec le CAUE, la visite de la végétalisation des équipements publics à la Voulte a permis de recueillir des idées d'aménagement pour procurer de la fraîcheur (pergolas, etc...).

Le 21 avril à 20 h 30, à l'Espace Maurice Champel, projection « Les chemins au cœur de l'histoire de Saint-Etienne-de-Fontbellon de l'Antiquité à nos jours ».

➤ **Sébastien MATHON** : Les travaux du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) avancent bien. Le dernier atelier sur la bio diversité a mis l'accent sur certains points de vigilance (faune, stockage des eaux pluviales, etc.). Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) devrait être terminé au mois de septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Marie ALLIX



Le Maire
Philippe ROUX



